



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **Mercredi 30 janvier 2013 à 18h30** le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCAATION

Date	24/01/2013
Affichage	24/01/2013

**NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	28	5

THEME : PERSONNEL 1

**OBJET : MODALITES DE
MISE EN ŒUVRE DU PLAN
DE DENEIGEMENT.**

Etaient Présents : CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, GUERIN Nicole, PETELET Renée, POYAU Aurélie, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PROREL Alain, PEYTHIEU Eric, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, NUSSBAUM Richard, ESCALLIER Karine, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

MARCADET Didier pouvoir à FROMM Gérard.
PONSART Marie-Hélène pouvoir à DAERDEN Francine.
CODURI Laetitia pouvoir à RAPANOEL Séverine.
FERRUS Christian pouvoir à SEZANNE Philippe.
VALDENNAIRE Catherine pouvoir à NUSSBAUM Richard.

Absents-Excusés :

MARCADET Didier, PONSART Marie-Hélène, CODURI Laetitia, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine.

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Maurice DUFOUR.

Dans le cadre du plan de déneigement, le Maire propose d'accorder le versement d'une astreinte pour les agents des services techniques qui, sollicités en renfort par le chef d'astreinte, sont appelés à sortir alors qu'ils ne figuraient pas au tableau d'astreinte hebdomadaire du plan de déneigement mis en place en saison hivernale.

En cas de chute de neige conséquente, nécessitant l'intervention de personnel supplémentaire à celui initialement prévu la semaine concernée, il est proposé que le responsable d'astreinte fasse appel à des agents volontaires des services techniques et de la police municipale en renfort.

Il est également proposé au Conseil Municipal de valider que chacune de ces interventions non prévues entraîne le versement d'une astreinte d'un montant de 15,08 euros par sortie et qui pourra être révisé chaque année.

Il est rappelé que conformément à la loi, toutes les heures supplémentaires devront être soumises à un contrôle automatisé (badgeuse). Il est donc proposé au conseil municipal que ne soient prises en compte que les heures supplémentaires déclenchées par le responsable d'astreinte ayant donné lieu à badgeage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De valider les propositions ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,

Gérard FROMM



TRANSMIS LE 06 FEV. 2013
PUBLIÉ LE 06 FEV. 2013
NOTIFIÉ LE 08 FEV. 2013